



Déclaration liminaire CCMA 12 MARS 2026

Monsieur le Ministre
Monsieur le Recteur
Mesdames et Messieurs membres de la CCMA

Nous prenons acte du recours aux contrôles et enquêtes administratives dans les établissements privés sous contrat. Il était temps que l'État exerce pleinement son rôle de contrôle après des années durant lesquelles certains établissements ont fonctionné avec une faible reddition de comptes malgré le contrat d'association. Mais ces procédures arrivent souvent trop tard, lorsque les situations de souffrance au travail sont déjà profondément installées. Elles reposent en outre sur des témoignages volontaires : dans des contextes de peur, ce sont souvent les soutiens de la direction qui s'expriment tandis que les personnels en difficulté se taisent.

Désormais que le guide des contrôles est public, nous ne pourrons plus laisser dire qu'il serait impossible de sanctionner un chef d'établissement du privé : l'article L.914-6 du code de l'éducation le permet explicitement, y compris pour des comportements créant souffrance au travail et climat clanique. Or ces situations existent dans plusieurs établissements de l'académie de Versailles sans qu'aucune sanction ne soit prise.

Le droit existe et il est écrit noir sur blanc : nous attendons la stricte application de la loi.

Nous tenons à témoigner de tout notre soutien à la famille de Samuel Paty au regard du second procès qui vient de se dérouler.

Notre écœurement est à son comble : Notre collègue a été abandonné par notre institution de son vivant. Notre collègue a été assassiné parce que l'Etat a failli.

Nous rappellerons en toute occasion la pleutrerie institutionnelle. Nous demanderons en toute occasion le respect qui nous est dû. Nous rappellerons en toute occasion la protection que nous doit notre employeur.

Notre institution doit prendre son courage à deux mains comme nous le faisons lorsque nous affrontons les affres de notre métier, décuplées par tant d'indignité et d'inertie lâches.

Merci de votre attention.

Pour transmission au Ministère.

Les élues CCMA du Spelc Versailles